

AVIS AU PUBLIC

Budget de la Zone de Secours Val de Sambre Exercice 2026

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, le public est informé que le **Budget de la Zone de Secours Val de Sambre - Exercice 2026**, adopté par le Conseil de zone en séance publique du 27 janvier 2026,

Est déposé au siège de la Zone de secours Val de Sambre, sise rue de la Vacherie 78 à 5060 Sambreville, où il peut être consulté sur place.

Il est aussi déposé à la maison communale de chaque commune faisant partie de la Zone (Floreffe ; Fosses-la-Ville ; Jemeppe-sur-Sambre ; Mettet ; Sambreville ; Sombreffe), où il peut également être consulté sur place.

Le présent avis est pareillement publié sur le site internet de la Zone de secours Val de Sambre.

La consultation est ouverte à compter du 03 février 2026 et ce pour une durée de 15 jours calendrier. Pour ce faire, le citoyen est invité à s'adresser au service financier en zone, joignable au 071 121 429, ou, pour les administrations communales, aux directeurs financiers respectifs.

Fait à Sambreville, le 03 février 2026

Pour la zone de secours,

Le secrétaire de zone



Xavier GOBBO

Le Président de zone,

Signé numériquement par
Philippe VAUTARD pour
le compte de
l'administration
communale de Floreffe
Date: 04/02/2026 08:58:31

Philippe VAUTARD